Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 85 (1977)

Artikel: Une région oubliée : le Vallon de Noirvaux, la Noiraigue et ses rouages
Autor: Jaccard, Robert
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-64310

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Une région oubliée
Le Vallon de Noirvaux, la Noiraigue et ses rouages

ROBERT JACCARD

Bien pourvue par la nature de magnifiques forêts et de vastes pâturages, la contrée de Sainte-Croix l'est beaucoup moins de cours d'eau. A part quelques rares ruisselets le plus souvent à sec depuis que leurs sources ont été captées pour fournir de l'eau potable, elle n'en a que deux, du reste fort modestes: l'Arnon[1] au sud, la Noiraigue au nord. Le premier creuse les profondes Gorges de Covatanne[2] et se jette dans le lac de Neuchâtel non loin de Grandson. Le second, plus égal et tranquille, présente cette singularité d'avoir deux noms: la Noiraigue[3] sur territoire vaudois et, sitôt franchie la frontière neuchâteloise, le Buttes, après avoir reçu la Dénériaz sur la rive droite.

La Noiraigue naît dans la région de Fontaine Froide-Mouille au Sayet, à un kilomètre au nord de L'Auberson. Elle a une longueur d'environ cinq kilomètres[4] avec une faible dénivellation de 78 mètres. Sa largeur moyenne ne dépasse guère un mètre dans sa partie supérieure, le double dans sa partie inférieure. Ses eaux limpides, capri-

---

[1] Il est malaisé de comprendre comment des formes anciennes du nom de ce ruisseau est issue la forme moderne Arnon: *Ysernum* (1177), *Lyserne, le Sernon* (1312), *Lysernon* (1336), *Lussernon* (1364). Cf. HENRI JACCARD, *Essai de toponymie*, dans *Mém. et doc. publ. par la Société d'histoire de la Suisse romande* (abrégé *MDR*), 2e sér., 1906, t. 7, p. 14.

[2] Sauf indication contraire, les noms de lieux en caractères ordinaires dans le texte sont ceux de la carte nationale de la Suisse au 1:25 000 éditée par le Service topographique fédéral, Berne, 1re éd. 1958, datée 1968 (Feuille 1182).

[3] Ne pas confondre avec la Noiraigue neuchâteloise, dont la source jaillit, au nord du village du même nom, au Val-de-Travers. Le Vallon de Noirvaux, lui, continue de porter ce nom deux à trois kilomètres au-delà de la frontière intercantonale.

[4] C'est par erreur que le *Dictionnaire géographique de la Suisse*, Neuchâtel 1905, t. 3, p. 542, comme la *Géographie illustrée du canton de Vaud* publiée sous la direction du professeur Charles Biermann, Lausanne s.d., p. 323, prêtent à ce cours d'eau *vaudois* une longueur «d'environ 8 kilomètres».

cieuses, paresseuses, serpentent sur un fond de molasse tendre en direction du nord-est jusqu'au hameau de la Mouille Mougnon, dans un étroit et profond ravin en partie boisé, où le soleil ne pénètre qu'à peine. Puis elles décrivent un demi-arc de cercle au voisinage de la colline du Franc Castel avant de retrouver leur direction première jusqu'à la frontière intercantonale. Sitôt après le coude du ruisseau, on débouche dans un compartiment de terrain tout différent, presque rectiligne: l'agreste Vallon de Noirvaux, plus ouvert et aéré, que dominent les Roches Blanches et les contreforts de la chaîne du Chasseron. On y respire mieux dans un paysage certes austère, un peu mélancolique, typiquement jurassien: hautes et profondes forêts de sapins sombres bordant toute la rive droite, éboulis ou rochers abrupts sur le versant opposé.

Par une belle matinée d'été, tous ces lieux retirés, dans un décor sévère, ne sont pas sans une certaine grandeur qu'ils empruntent à la qualité du silence. Nous en sommes singulièrement désaccoutumés. Mais leur isolement, leur complet dénuement sont parfois oppressants. Rien n'attire ou ne retient les promeneurs dans ce coin de pays abandonné, aux prairies hérissées de clôtures de barbelés. Seuls de rares pêcheurs hantent parfois ces parages.

Et pourtant que cette paisible Noiraigue coulant entre des berges plates serait pleine de charme et de poésie sans ses insidieux abords marécageux couverts d'une abondante végétation! Et surtout si, en de nombreux endroits, des roseaux et d'autres plantes aquatiques n'entravaient pas son courant tout en empêchant d'admirer ses eaux claires. Heureusement les reflets sans cesse changeants de ses minuscules étangs ou le fulgurant vol bas d'un martin-pêcheur jettent çà et là quelques notes de lumière et de vie.

A première vue, les rives de la Noiraigue paraissent complètement désertes. Peu à peu on y découvre cependant quelques habitations, moins nombreuses qu'autrefois: à un kilomètre de sa source, sur rive droite, La Mouillette *(Mouillettaz)*, maison isolée au voisinage d'un court ruisselet; plus d'un kilomètre en aval, blotti et niché dans un pli de terrain, le hameau de la Mouille Mougnon avec quatre maisons, jadis cinq; sur rive gauche, à l'entrée du Vallon, le hameau de Noirvaux-Dessus, deux maisons (en 1904[5], il y en avait quatre plus une

[5] Cf. *Commune de Sainte-Croix. Recensement industriel du 16 janvier 1904.* Rubrique «Immeubles et appartements», dans *Rapport de la Municipalité au Conseil communal sur sa gestion pendant l'année 1903*, Sainte-Croix 1904, p. 1.

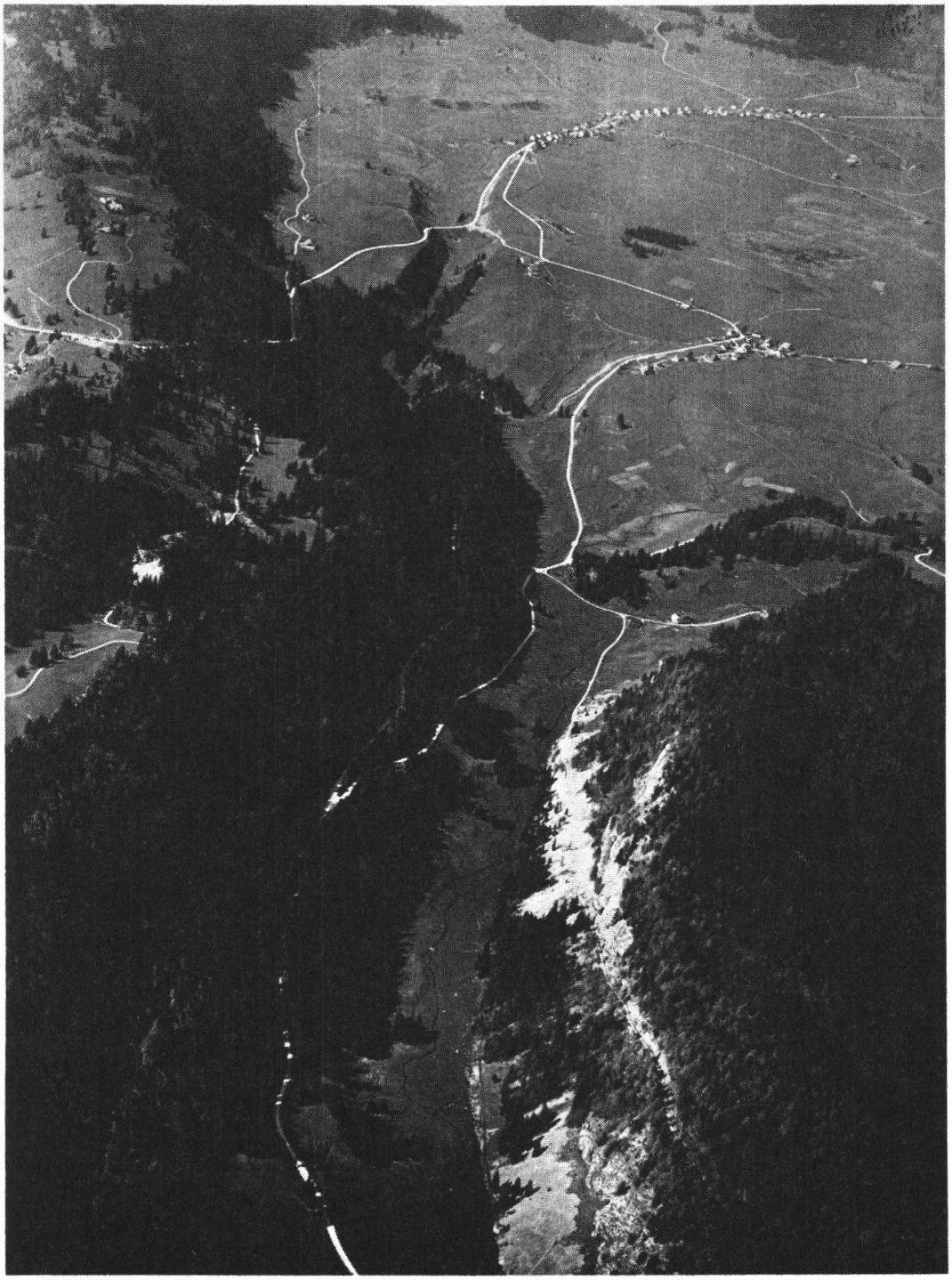

Le Vallon de Noirvaux, vu du nord-est.
De haut en bas: L'Auberson, La Chaux, la colline du Franc Castel surmontée d'un arbre isolé, le coude du ruisseau en aval de la Mouille Mougnon, Noirvaux-Dessus et le cours moyen de la Noiraigue. A gauche, le Col des Etroits et la route du Val-de-Travers.
(Photo Swissair.)

tuilerie[6]); encore un kilomètre et c'est le lieu-dit La Commune, jadis moulin dissimulé au fond d'un ravin. Il y a là un ravissant vieux pont de pierre voûté dont la belle arche enjambe le ruisseau. Qu'il est émouvant de le rencontrer comme témoignage de civilisation dans ces lieux écartés! A quatre cents mètres, c'est le Chalet-de-Noirvaux déjà mentionné au XVIIe siècle, près duquel se jette le Saut de l'Eau; enfin, sur la grande route conduisant au Val-de-Travers et à l'entrée d'une cluse sauvage, les deux maisons (autrefois trois avec le dépôt des postes) du hameau neuchâtelois de Noirvaux.

De Sainte-Croix, on accède au voisinage de la source de la Noiraigue par deux chemins de terre venant l'un de L'Auberson, l'autre de La Chaux; à son cours inférieur, par la route du Col des Etroits à La Vraconnaz ou, en empruntant celle du Val-de-Travers, par le chemin et le vieux pont de La Commune.

Bien avant de participer aux destinées des maisons de Grandson, de Champvent et de Savoie, cette contrée sauvage, inculte et déserte, du haut Jura était reliée au monde extérieur par la voie romaine conduisant directement d'Yverdon à Pontarlier et Besançon[7]. Elle

---

[6] Cette tuilerie, appelée autrefois *tuilière* dans la région, fut construite en 1773 par Pierre-Louis Jaccard (1742-1775), notaire, justicier et banderet, fils de Joseph, sur un terrain que lui avait cédé la commune. Ses fils Jean-Henri (1766-1838) et petit-fils Pierre-Louis (1792-1868) furent tuiliers au même endroit. Voir: Archives communales de Sainte-Croix (abrégé AC Ste-Croix), E 214. — Il convient de rappeler ici qu'une grande partie des archives anciennes de Sainte-Croix a disparu ou a été gravement endommagée lors de l'incendie du 26 décembre 1944. La série E, notamment, fut presque entièrement anéantie. Quelques années avant le sinistre, j'avais consulté ou copié les séries cotées, citées dans le présent travail. Ce sont donc mes copies et mes notes que je donne en référence avec les cotes que les pièces portaient avant l'incendie. Les archives notariales qui ont échappé au désastre se trouvent maintenant aux Archives cantonales vaudoises (ACV) sous la cote Df. — Le notaire et banderet Pierre-Louis précité est le père de Pierre-Frédéric (1768-1820), orthopédiste de renom à Orbe puis à Aubonne, et l'arrière-grand-père de Louis-Ulysse, né à Noirvaux en 1842, consul de Suisse à Buenos Aires, où il mourut en 1907. Quant à la tuilerie, elle fut reprise et exploitée à partir du dernier quart du siècle passé par la famille bernoise Graf, dont le chef, Christian Graf-Winkler, originaire d'Uetendorf, vint s'établir en 1876 à Noirvaux-Dessus où il fit souche. Cet établissement cessa son activité en 1917, mais longtemps encore les tuiles de Noirvaux couvriront les toits de toute la région. Cf. à ce sujet et sur «ceux de la tuilerie» le n° 52 du 7 juillet 1976 de la *Feuille d'Avis de Sainte-Croix*.

[7] Cf. notamment VICTOR-H. BOURGEOIS, *Au pied du Jura*, 2e éd., Yverdon 1922, p. 103-108. Le même: *La voie romaine des gorges de Covatannaz*, dans *Revue historique vaudoise (RHV)*, 1925, p. 65 s. et 108 s. S.-W. POGET, *Voies romaines de la contrée Orbe, Yverdon, Sainte-Croix*, dans *La Suisse primitive*, Bâle, avril 1950, p. 11-15.

franchissait le Jura par les Gorges de Covatanne en évitant leur fond par un tracé sur la pente ensoleillée, où elle est encore parfaitement visible sur le roc vif en certains endroits, puis le Col des Etroits pour déboucher sur l'autre versant en face de la colline du Franc Castel qui domine le Vallon de Noirvaux. Sa construction (ou restauration) remonterait à l'année 213 de notre ère, date du milliaire de Montagny découvert en 1862 et conservé à Yverdon. Nous verrons plus loin comment ce chemin, bientôt délaissé au profit de la route de Jougne, fut relégué peu à peu au rang d'itinéraire secondaire.

Sur les siècles qui suivirent, nous ne savons rien. Toute cette contrée en dehors des grandes routes des invasions barbares et couverte d'épaisses forêts, les fameuses « Joux noires », resta complètement ignorée. Son défrichement fut tardif et lent. En l'absence de tout monastère ou prieuré, ses premiers grands défricheurs furent des seigneurs laïcs quand ceux de Grandson, au XIIe siècle, commencèrent à faire acte de souveraineté dans les hauts vallons jurassiens situés aux confins de leurs domaines et y installèrent des abergataires[8]. C'est à cette époque qu'apparaît pour la première fois dans une bulle de confirmation papale le nom de Sancta Crux. Voici en bref ce que les historiens rapportent à ce sujet.

Dès le XIIe siècle[9], Falcon (Foulques), nommé aussi Conon, seigneur de Grandson, mort entre les années 1110 et 1144, possédait la haute vallée du Lac de Joux et la région de Sainte-Croix (dépendante de la baronnie de Grandson) qui s'étendait jusqu'au Val-de-Travers. L'un de ses fils, Ebal Ier, fonda et dota vers l'année 1126 l'abbaye du Lac de Joux. Le noble Huon, soit Hugues, coseigneur de Grandson en 1179 (déjà mort en 1216), très probablement le petit-fils du sire Philippe de Grandson inhumé à Romainmôtier, fit des donations importantes à quelques maisons religieuses. Comme l'indique une bulle du pape Alexandre III en faveur de l'abbaye du Lac de Joux — datée du 29 septembre 1177 à Venise, par laquelle sont confirmés les privilèges et les possessions de ce monastère — il fit don à ce dernier notamment du pâturage ou de la combe de *Lantifer*, appelé vulgaire-

---

[8] *Dictionnaire historique, géographique et statistique du canton de Vaud (DHV)* publ. par Eugène Mottaz, t. 2, Lausanne 1921, p. 588.

[9] FRÉDÉRIC DE GINGINS-LA SARRA, *Annales de l'abbaye du Lac-de-Joux...*, dans *MDR* 1re sér., t. 1, 3e livr. (abr. *Annales*), Lausanne 1842, p. 18-19. LOUIS DE CHARRIÈRE, *Les dynastes de Grandson jusqu'au XIIIe siècle*, Lausanne 1866, p. 31-33, 77-81.

ment *Chaux du Jura*[10], de deux moulins à *Sancta Crux* et de terres sous Montagny.

De cette bulle de confirmation pontificale, retenons qu'avant 1177 il y avait dans cette région du Jura, plus basse, abritée et la première occupée, un lieu-dit La Sainte-Croix et qu'il existait deux moulins à proximité. Premier hameau de la contrée, *La Villette de la Sainte-Croix*, où l'on pouvait cultiver les céréales, se développa rapidement sous la protection de la forteresse (Château de Sainte-Croix) pour laquelle Jean de Champvent, neveu d'Othon de Grandson, prêtait hommage à son oncle en 1305 déjà[11]. Le hameau donna son nom successivement à la seigneurie, à la châtellenie, puis à toute la contrée. Une chapelle y fut fondée en 1375, sous le vocable de la sainte Croix[12].

Quant aux deux moulins dont Huon de Grandson avait doté l'abbaye du Lac de Joux — s'ils étaient à eau comme il est vraisemblable — ils ne peuvent avoir été établis ailleurs que sur l'Arnon voisine, à l'entrée des gorges. On peut en induire que vers la fin du XIIe siècle, le hameau qui deviendra *La Villette* devait avoir déjà un certain nombre de feux.

D'autres hameaux plus élevés furent fondés au fur et à mesure des défrichements. Les habitants doivent leurs premières franchises mentionnées déjà en 1396 à la maison de Grandson.

Pendant une partie de l'époque féodale, les puissants seigneurs de la Haute-Bourgogne, devenue plus tard la Franche-Comté, possédaient en outre de vastes domaines, notamment Jougne, Les Clées et Orbe. Leurs péages établis à Jougne et aux Clées, le premier surtout, constituaient pour eux une appréciable source de revenus, dont ils escomptaient déjà la plus-value en raison de l'essor du trafic international.

On est assez bien renseigné sur l'histoire et l'importance du péage de Jougne grâce à la découverte par Jean Ebersolt, en 1951, d'un

---

[10] Alors que le texte de la bulle, tel qu'il fut transcrit au XVIe s., dit: *pascua de Lantifer, quae vulgus calcem de Jura vocant...*, F. de Gingins, se référant à la même source, parle dans ses *Annales* de la «Combe de Lantife ou des Nairvaux» (?). Notons en passant que le nom de Lantifer peut avoir eu à l'origine une signification précise, dont le sens nous échappe. Comme beaucoup d'autres, il a complètement disparu.

[11] ACV, Inventaire des titres de la baronnie de Vaud conservés à Turin, p. 367.

[12] *DHV*, t. 2, p. 593.

petit nombre de registres de comptes et relevés du trafic, l'un pour le milieu du XIVe siècle, les autres pour les années 1415, 1448, 1465, 1489 et 1491[13], découverte complétée en 1961 par Hektor Ammann[14] qui retrouva aux archives de Fribourg le registre de l'année 1462. Quant aux comptes du receveur des Clées[15], ils ont le mérite de fournir le mouvement du trafic pour une longue période, de 1359 à 1446. De son côté, Vital Chomel mena une enquête à Turin sur ce péage.

Signalé pour la première fois en 1266, puis en 1288, date de sa concession à Jean de Chalon, le péage de Jougne ne paraît pas avoir été créé avant le milieu du XIIIe siècle, au plus tôt. Dans la dépendance du Grand-Saint-Bernard, et plus encore du Simplon, il sera bientôt promu au rang des plus grands, comme ceux de Bâle et de Sion. Ses propriétaires avaient tout intérêt à attirer le trafic international sur leurs seigneuries et à le détourner de celles de leurs voisins, en particulier de la maison de Grandson. Pour les voyageurs et marchands, la route de Jougne conduisant en Savoie par Les Clées offrait l'avantage de traverser de nombreuses localités, tandis que ce qui subsistait de la voie romaine de Sainte-Croix, alors au milieu de vastes solitudes, n'offrait ni relais ni sécurité. En partie délaissé, cet itinéraire secondaire continuait cependant à laisser ouverte l'issue ou l'entrée clandestine du trafic international, que tout le souci du seigneur de Jougne était de verrouiller.

Pour entraver le trafic international entre le Pays de Vaud et la Bourgogne et se prémunir contre toute entreprise de la maison de Grandson, Hugues de Chalon-Arlay, seigneur de Jougne, fit relever d'anciens ouvrages de défense de ses prédécesseurs et construire sur la colline dominant la Noiraigue le *Franchastel*, où il établit un péage chargé de contrôler tout mouvement de marchandises[16]. Nul autre emplacement n'eût pu mieux servir ses desseins. Quant à la mission

---

[13] VITAL CHOMEL et JEAN EBERSOLT, *Cinq siècles de circulation internationale vue de Jougne*, Paris 1951. Cf. quelques remarques sur cet ouvrage, JEAN-FRANÇOIS BERGIER, *Pays de Vaud et trafic international du XIIIe au XVIIIe siècle*, dans *RHV* 1955, p. 198-202.

[14] HEKTOR AMMANN, *Der Verkehr über den Pass von Jougne nach dem Zollregister von 1462*, dans *Mélanges P.-E. Martin*, Genève 1961, p. 223-237.

[15] Dans sa savante étude sur *Les Clées, des origines au XVIe siècle*, dans *RHV* 1954, p. 49-89, Olivier Dubuis semble n'avoir pas encore eu connaissance des importantes découvertes simultanées d'Ebersolt et de Chomel.

[16] *DHV*, t. 2, p. 590-591.

du château fort, elle consistait à garder le Col des Etroits au débouché des chemins de Pontarlier et du Val-de-Travers.

De toutes ces mesures d'ordre économique, militaire et politique, résulta un grave différend entre Hugues de Chalon-Arlay et Pierre II de Grandson, qui possédait des droits sur une partie du plateau des Granges située au-delà du Franc Castel. Finalement, grâce à la médiation de Louis II de Savoie, seigneur de Vaud, un traité signé en 1319 par les deux seigneurs régla le différend. Traité fort onéreux pour Pierre II de Grandson, puisqu'il dut en particulier céder à Hugues de Chalon-Arlay la moitié du territoire ou pâturage de La Chaux, dont le Franc Castel et la place qui l'entourait. Propriété de la maison de Chalon, ce château fort se trouva ainsi en position avancée dans la châtellenie de Sainte-Croix. Sur ce terrain aux limites indécises, les contestations devinrent fréquentes et les gens eurent maintes fois l'occasion de se plaindre des vexations qu'ils essuyaient de la part de la garnison bourguignonne de la forteresse.

Quant à la délimitation ultérieure des terres entre la Franche-Comté, le Comté de Neuchâtel et le Pays de Vaud, longtemps incertaine elle aussi, elle sera marquée par d'âpres démêlés et souvent par des incursions des populations voisines jusqu'aux XVIe et XVIIe siècles. La frontière de ces territoires ne sera définitivement fixée qu'après la guerre de Trente Ans.

En 1485, les habitants de Sainte-Croix se virent exemptés du péage du Franc Castel, qui cependant subsista jusqu'en 1536. Cette année-là, le 23 février[17], avec ceux de Bullet, ils firent leur soumission aux Bernois dont les troupes, à leur retour de Genève, assiégeaient Yverdon. A cette occasion, les gens de Sainte-Croix invitèrent les chefs de l'armée à bien vouloir les délivrer des Bourguignons du Franc Castel, demande qui fut accueillie favorablement. Avec leur aide et celle des hommes de Grandson — selon la tradition — un détachement bernois détruisit complètement le château fort. Ses ruines fournirent des matériaux abondants pour la construction des maisons du plateau des Granges.

De la fière forteresse dominant la Noiraigue ne subsistent plus que des talus envahis par l'herbe où l'on distingue encore assez nettement des substructions de murailles.

---

[17] Cf. CHARLES GILLIARD, *La conquête du Pays de Vaud par les Bernois*, Lausanne 1935, p. 165.

Dans les pages qui suivent, nous essaierons de montrer ce qu'il adviendra du Vallon de Noirvaux sous le régime bernois et après 1798. Mais auparavant, rappelons la construction, au siècle dernier, d'une belle et grande route qui le sortira de son long isolement.

«Ce qui fait la route — écrit Lucien Febvre[18] — ce n'est pas le tracé, c'est le trafic. S'il y a et quand il y a nécessité de trafic, on passe. Partout. Sans tenir compte des obstacles. On passe quand il faut, et parce qu'il faut passer... Le besoin de passer, voilà la condition nécessaire.»

Ce «besoin de passer», les négociants en dentelle de Sainte-Croix l'éprouvèrent dès le milieu du XVIIIe siècle et les cadraturiers, établisseurs, fabricants d'horlogerie[19], dès le début du siècle dernier pour écouler leurs produits et s'approvisionner en matières premières au Val-de-Travers. Ils ne pouvaient s'y rendre après avoir suivi l'ancien chemin du Vallon de Noirvaux que par un mauvais et dangereux sentier, dit des *Echelles*[20] (on en comptait trois) dans la profonde cluse s'ouvrant au-delà de la frontière intercantonale. Un très important trafic de fournitures diverses et de produits fabriqués empruntait quotidiennement cet itinéraire. Ici aussi, c'est le trafic qui fit la route: en automne 1843[21] s'ouvrit celle reliant Sainte-Croix au Val-de-Travers, soit cinq ans avant celle de L'Auberson.

---

[18] Cf. Lucien Febvre, dans son introduction à l'ouvrage de Vital Chomel et Jean Ebersolt, *op. cit.*, p. 11.

[19] Introduite vers 1750, la dentellerie joua un rôle important à Sainte-Croix pendant plus de trois quarts de siècle. Cette industrie à domicile dépendait complètement des fabricants et négociants du Val-de-Travers, son centre privilégié. En 1836, elle occupait dans la commune 736 personnes, soit près du quart de la population.

L'introduction de l'horlogerie à Sainte-Croix date de la première moitié du XVIIIe siècle. Au début, elle lia ses destinées à celles de la dentellerie. La fabrication de la montre complète commença en 1835, grâce en partie à des sacrifices financiers consentis par l'autorité communale. Cf. ROBERT JACCARD, *Sainte-Croix et ses industries*, Lausanne 1932, p. 93-103 et 106-130. Les progrès de l'industrie étaient sensibles aussi à Bullet à la fin du XVIIIe siècle. Dans une requête à LL. EE. au sujet de l'amodiation des dîmes, cette commune relevait que «les fabriques d'horlogerie et de dentelles enlèvent journellement plus de bras à la culture des terres». De 1773 à 1794, ses terres labourables avaient diminué de plus de 38 poses. Cf. ROBERT JACCARD, *Industries lausannoises d'autrefois. Les premières filatures de coton*, dans *RHV* 1966, p. 113-132.

[20] Cf. JEAN FAVRE, *Notice sur Sainte-Croix*, dans *Journal de la Société vaudoise d'utilité publique*, Lausanne 1865, p. 236.

[21] Le *DHV*, t. 2, p. 596, indique par erreur que la route de Sainte-Croix au Val-de-Travers date de 1848. C'est celle de Pontarlier par L'Auberson qui fut ouverte cette année-là. Cf. à ce sujet: *Rapport sur la marche et l'activité de la Société industrielle et commerciale de Sainte-Croix dès sa fondation en 1864 à 1889, soit pendant 25 ans*, Sainte-Croix 1890, p. 14 et 16.

Aujourd'hui, sur cette artère de grande circulation pendant la belle saison, les automobilistes pressés n'ont presque aucune vue sur la Noiraigue et le fond du Vallon de Noirvaux que masquent, sur territoire vaudois, d'épaisses forêts de sapins.

Après avoir suivi le cours de la Noiraigue, scruté ses rives et noté au passage quelques événements dont elle fut témoin, reste à l'étudier sous un nouvel angle d'approche: son rôle comme source d'énergie et son importance, d'ailleurs toute relative, dans une économie pratiquement fermée.

L'eau. Autrefois l'aspect, souvent même le nom de plusieurs cours d'eau jurassiens différaient de ceux que nous connaissons et qui nous sont familiers. Ainsi les eaux de la Noiraigue, comme celles de l'Arnon ou de leurs affluents, étaient beaucoup plus abondantes que de nos jours. C'est que toutes leurs *fontaines* n'avaient pas encore été captées pour fournir de l'eau potable.

Dans le savoureux patois local, plus exactement argot de Sainte-Croix, le *terratchu*[22], l'appellatif *fontaine* avait conservé le sens originel de source. Les tuyaux et conduites exclusivement en bois de sapin étaient dits *tuaux*, *bornels* et *chenayes*; ceux-ci une fois *percés*, on pouvait enfin *amener et conduire une fontaine* à l'endroit choisi. Tous ces termes et quantité d'autres reviennent fréquemment dans les comptes communaux du XVIIe siècle.

Volume d'eau plus fort, vitesse et force accrues du courant, il n'en fallait pas plus pour transformer chaque ruisseau, affluent ou ruisselet en une précieuse source d'énergie et de force motrice. Pendant des siècles les habitants n'en connurent jamais d'autre. Ils en tirèrent parti de bonne heure pour actionner de nombreux rouages d'établissements divers, les premiers témoins d'une activité industrielle dans la région.

La population et ses besoins. S'il était possible de la dessiner pour ces derniers siècles, la courbe de la diminution progressive du volume d'eau des anciens ruisseaux en raison du captage de leurs sources serait exactement inverse de celle de l'augmentation correspondante de la population. Sur le mouvement de cette dernière, dont les moulins contribuaient dans une très large mesure à assurer la subsistance, voici quelques chiffres parfois approximatifs, mais significatifs. Les

---

[22] Cf. M.L. Croisier, *Le Terratchu, Notice sur ce patois-argot du Jura vaudois*, Sainte-Croix 1887; cf. aussi *Notice historique sur Sainte-Croix*, Lausanne 1957, p. 14-15.

comptes communaux, les sortes d'inventaires des *focages* (foyers, feux) et des terres cultivables, dites *poses* (inventaires devant permettre de déterminer l'assiette de l'impôt prélevé sur les familles), quelques minutaires de notaires, enfin les recensements officiels fournissent les données suivantes:

En 1558, Sainte-Croix y compris le plateau des Granges avait 142 feux et Bullet 68. En 1570, il y en avait 233 à Sainte-Croix et Bullet. A lui seul, en 1644, Sainte-Croix groupait 169 feux; 226 en 1669 et 250 en 1685. A quatre âmes environ par feu[23] on voit ce que cela fait. En 1700, la commune comptait 1764 habitants; en 1771, 1915; en 1803, 2455 et en 1850, 3541. Ainsi en l'espace de près de trois siècles, la population avait plus que sextuplé.

A Sainte-Croix comme ailleurs, l'augmentation continue de la population provoquera de bonne heure et entraînera inéluctablement celle de ses besoins fondamentaux, au premier rang desquels figure le pain, c'est-à-dire la farine[24]. Avec les moyens rudimentaires de l'époque et compte tenu des distances, un seul moulin n'eût jamais suffi. Il s'en construira jusque sur les plus minces filets d'eau dont on *ramassait les fontaines*, comme la *Tissottaz*, l'*Auge nouveau*, la *Conversion*, la *Râpe*, etc.

Mais c'est sur la Noiraigue, nous l'allons voir, que s'établiront au cours des siècles le plus grand nombre de rouages de forges, de martinets, de scieries et des principaux moulins de la région. Le rôle et l'importance économique de ce cours d'eau sont donc évidents.

Hauts fourneaux, forges, souffleries et martinets

Minerai, force et combustible — les trois éléments naturels dont dépend toute métallurgie — se trouvaient réunis à proximité de la Noiraigue.

---

[23] Cf. Olivier Dessemontet, *Un recensement à Vufflens-le-Château en 1619*, dans *RHV* 1971, p. 51.

[24] Comme le souligne Jean-François Bergier dans son magistral ouvrage *Genève et l'économie européenne de la Renaissance*, Paris 1963, p. 100: «A la base de l'alimentation, au travers de l'histoire tout entière du monde occidental, on retrouve toujours le blé, c'est-à-dire, dans son sens le plus général, l'ensemble des céréales panifiables... C'était pour chacun le sujet d'une angoisse presque quotidienne, une question sans cesse reposée de vie ou de mort.»

Du minerai fut extrait en tout cas dès la fin du XVe siècle jusque vers 1812 des mines de fer de L'Auberson[25]. Les vastes forêts de la contrée, après avoir été extirpées par les *chappeleurs* (bûcherons) et réduites en charbon, alimentaient en combustible les hauts fourneaux, forges, souffleries et martinets exploités sur le territoire communal à la *Moïlle Mognon* (Mouille Mougnon) de la fin du XVe au début du XVIIe siècle, à Noirvaux (avant 1603 jusqu'en 1811), à la Dénériaz-Dessous (début du XVIIe siècle à 1785); enfin à la Jougnena, sur la commune de Baulmes (de 1576 à 1782 environ)[26].

Ces établissements connurent des fortunes diverses et changeantes. A l'exception de celui de la Mouille Mougnon, tous furent repris, reconstruits, surélevés et exploités de bonne heure par des maîtres de forges de Vallorbe qui contrôlaient presque entièrement la métallurgie du fer jurassienne.

A Noirvaux, les hauts fourneaux s'élevèrent des deux côtés de la frontière intercantonale, à l'endroit où le ruisseau de la Dénériaz se jette dans la Noiraigue et les forges, un peu en amont. A la Dénériaz-Dessous, où ils firent de considérables déboisements sur le territoire des communes de Sainte-Croix et de Grandson, les Hennezel[27] construisirent au confluent des deux ruisseaux leur haut fourneau avec forge, qu'ils rebâtirent «comme tout nœuf» en 1630 avant de s'établir à Noirvaux vers 1685.

---

[25] Cf. *DHBS*, art. Mines-Vaud, t. IV, p. 760-761. F.-Raoul Campiche, *Essai historique sur l'industrie du fer de Sainte-Croix*, dans *Les mines de fer de L'Auberson*, Sainte-Croix 1919, p. 24-53.

[26] Avant l'incendie des archives communales, nous avions consulté de nombreux documents, aujourd'hui en grande partie détruits, sur les hauts fourneaux de la contrée. Etendues à d'autres archives, ces recherches nous ont permis de réunir quantité de renseignements inédits sur ces établissements, qui cependant sont encore loin d'avoir livré tous leurs secrets. Cf. Robert Jaccard, *Sainte-Croix dans le passé*, Lausanne 1950, p. 70-128.

[27] Cf. Jehan-Marie-François de Hennezel d'Ormois, *Généalogie de la maison de Hennezel, 1392-1902*, Laon 1902. Les Hennezel dont le nom revient le plus souvent dans les «Livres des négoces», procès-verbaux et comptes communaux de Sainte-Croix comme maîtres de forges et surtout acquéreurs de vastes forêts qu'ils extirpèrent complètement, sont: Louis, seigneur d'Essert-Pittet, fils de Nicolas II et son frère Pierre, dont l'épouse Anne de Saussure lui apporta La Robellaz; deux fils de ce dernier: Jacques (qui ne figure pas dans la généalogie) et Simon, seigneur de La Robellaz; Nicolas, fils de Louis précité, seigneur de Saint-Martin du Chêne, Chavannes, etc., et son fils Jean-François-Louis, seigneur de Saint-Martin, Chavannes, etc., né en 1634. Dans tous ces documents, Nicolas de Hennezel, fils de Louis, apparaît généralement sous le nom de «M. de Chavannes»; capitaine, il dirigea une revue militaire à La Dénériaz en 1633.

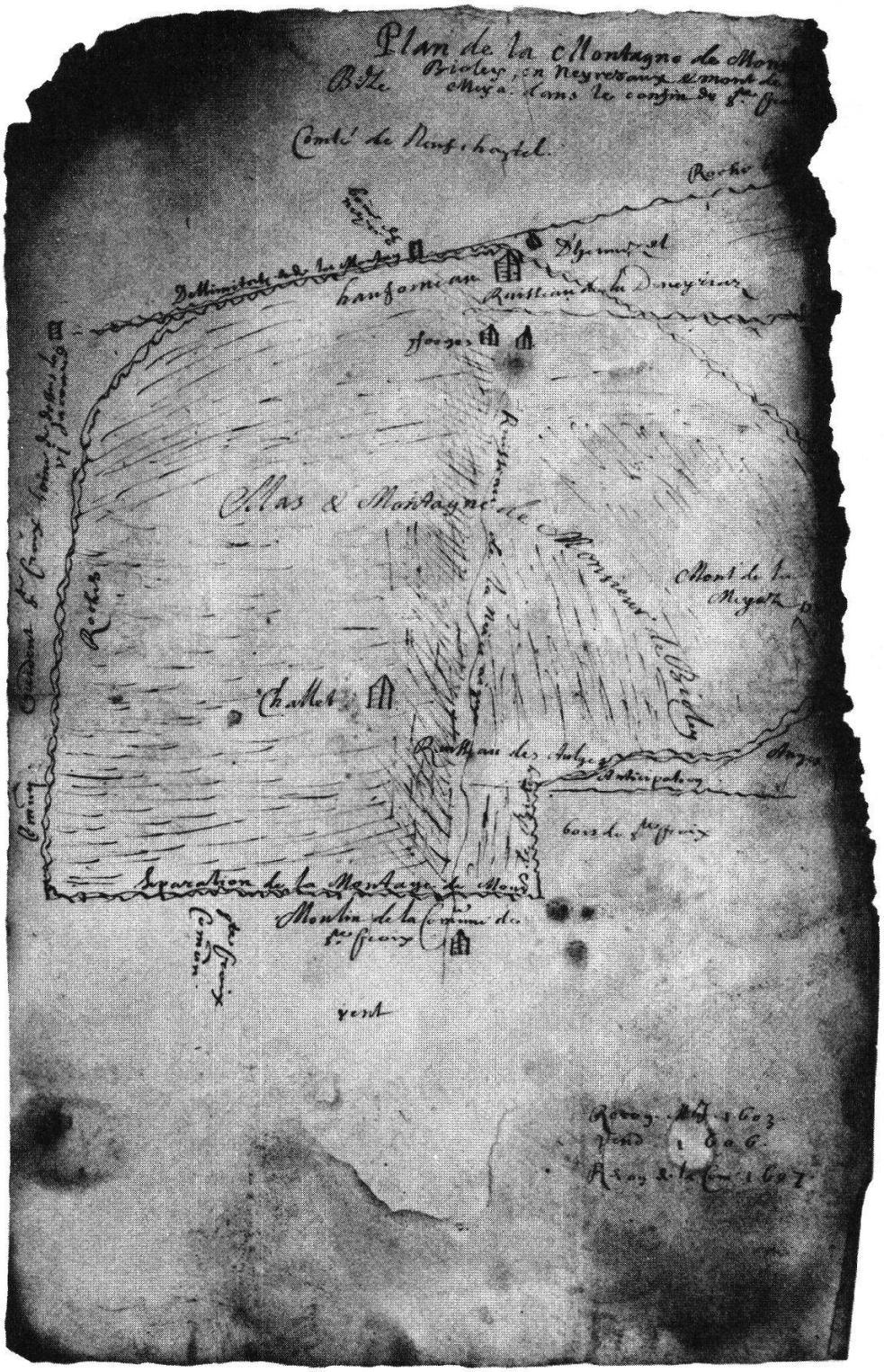

Le Vallon de Noirvaux, vu du sud-ouest.
Plan levé au XVIIe s. montrant les emplacements du moulin de la Commune, du haut fourneau et des forges Hennezel à Noirvaux, au confluent de la Noiraigue et de la Dénériaz.
(AC Ste-Croix, traces de l'incendie du 26.12.1944.)

Cette ancienne métallurgie du fer ne laissa aucune trace et n'influença d'aucune manière l'activité industrielle moderne de Sainte-Croix. Avant que s'éteignît le dernier haut fourneau, tout son effort industriel s'était déjà orienté résolument vers les Montagnes neuchâteloises et Genève. A Vallorbe, on le sait, il en alla autrement.

Moulins à écorce

En 1533, Humbert Jaccard, père de Martin et de Pierre, dont le nom figure dans la taille de 1550, obtint du châtelain de Sainte-Croix l'autorisation d'établir un moulin à écorce sur la Noiraigue[28]. C'est le seul que nous connaissions dans la contrée.

Nous l'avons déjà exposé ailleurs[29]: avant l'introduction des procédés techniques modernes de préparation des peaux de bœuf, de vache, de veau, de mouton et de chèvre, on employait généralement comme matières tannantes les écorces de chêne ou de sapin. D'après Durand[30], l'écorce des résineux indigènes aurait été utilisée dans le Pays de Vaud pour le tannage avant de l'être à cette fin en France. Les écorces de chêne qu'importaient les tanneurs vaudois et genevois de Savoie et de Bourgogne et celles provenant de Suisse, comme les écorces de sapin, donnaient un meilleur tannage et une plus belle couleur aux cuirs. Dans le Pays de Vaud, on fit longtemps usage de l'écorce de résineux fraîchement coupés. D'un prix moins élevé, elle donnait un tannage rougeâtre, mais assez satisfaisant. La forte demande de cette matière tannante indigène explique le grand nombre de moulins à écorce en activité dans nos contrées jusque vers la fin du XVIIIe siècle.

Raisses ou scies, puis scieries

Elles furent nombreuses au cours des siècles sur tout le cours de la Noiraigue. Il suffira de les énumérer rapidement.

---

[28] Renseignement obligeamment communiqué en 1932 par l'archiviste d'Etat M. Reymond.

[29] Au sujet de la tannerie et des moulins à écorce d'autrefois, cf. Robert Jaccard, *L'industrie et le commerce du Pays de Vaud à la fin de l'ancien régime*, Lausanne 1956, p. 70-73, et sur cet ouvrage les réflexions de Jean Golay dans *Revue économique et sociale*, Lausanne 1956, p. 140-141.

[30] Cf. F.-J. Durand, *Statistique élémentaire ou Essai sur l'état géographique, physique et politique de la Suisse*, t. 2, Lausanne 1795, p. 387.

— Le 4 mai 1531[31], Humbert Jaccard cède à la commune un chemin de 9 pieds de large allant de sa raisse au moulin de Noirvaux. On ne connaît pas l'emplacement exact de cette scie.

— A Noirvaux «jouxte la seigneurie de Vaux-Travers», une raisse dont l'origine pourrait remonter à la première moitié du XVIIe siècle est mentionnée dans la part d'héritage des biens paternels qu'un des fils de Martin Jaccard, dit l'Aîné — son nom reviendra souvent dans la présente étude — céda à ses frères en 1640[32].

— Le 1er août 1648, Philippe Junod de Sainte-Croix et Hugues Massondet, originaire de Bourgogne, sont autorisés par les conseillers et gouverneurs, sous certaines réserves, à construire une raisse sur la Noiraigue à proximité du moulin communal[33].

— Au *Miguet*, près de Noirvaux-Dessus, une raisse dont l'établissement est antérieur à 1664 fut rachetée le 13 septembre 1877 par Gustave-Paul Jaccard-Kunz (1845-1906), son dernier propriétaire, qui l'exploitait en 1889 avec douze ouvriers. Il y fabriqua d'abord des claviers, puis des caisses d'emballage. Cette scierie existait encore en 1894[34]. Un incendie la détruisit complètement peu après.

— Le 3 janvier 1653, Pierre fils de feu Jean Paillard s'engage à construire à bref délai au lieu-dit *En Mouilles Bionney* (probablement La Mouillette, jadis *Mouillettaz*) une raisse sur un pré que lui vend la commune pour le prix de 225 florins[35].

— En 1731, les meuniers Pierre-Louis Jaccard et son frère Jean-Pierre confirment tenir par amodiation de leur frère Isaac-Daniel «une scie ou raisse à scier *laons*... appelée la *raisse Besse*» au-dessus de Noirvaux[36].

— En plus de son moulin, la commune exploitait encore sa propre raisse mentionnée dans l'acte de vente du 13 juillet 1769[37].

— A la Mouille Mougnon, l'existence d'une raisse est attestée le 21 avril 1784. Selon certains indices, son établissement pourrait être d'origine plus ancienne. Cette importante scierie appartint toujours à

---

[31] AC Ste-Croix, E 23, acte signé Michel Quiodi, notaire. Le dit Humbert Jaccard est encore cité dans divers actes d'échange, de cession ou d'acquisition de terrains. Cf. AC Ste-Croix, E 19, 27, 29 et 34.

[32] Cf. F.-R. Campiche, *op. cit.*, p. 28-29.

[33] AC Ste-Croix, notaire Guillaume Bornand, 19e vol.

[34] Voir dessin reproduit p. 49.

[35] AC Ste-Croix, notaire Guillaume Bornand, 25e vol.

[36] ACV, Df 46, vol. 12, 1er mars 1731.

[37] ACV, Df 28/56, à la date et AC Ste-Croix, E 209.

la même famille. Son dernier propriétaire, scieur lui-même, s'éteignit en 1949.

— Enfin en juin et juillet 1801, la commune fait défense aux scieurs Louis Besse, charretier, et Jacques Jaccard, charpentier, de disposer d'une raisse à elle hypothéquée dont ils avaient vendu le bois, sise en Noirvaux, soit aux *Brez*[38], lieu-dit inconnu de nos jours qu'il ne nous a pas été possible de localiser sur le terrain.

Telles sont les raisses actionnées par la Noiraigue dont nous avons retrouvé la trace. Il n'est nullement exclu qu'il y en ait encore eu d'autres. Quand les moulins à eau disparurent au cours du siècle dernier, leurs rouages ne tournèrent plus qu'au profit des scieries jusqu'à l'apparition d'une nouvelle source d'énergie.

Des moulins à céréales en général

Ce n'est pas ici le lieu de rappeler ce qu'était sous les régimes savoyard et bernois la banalité des fours et des moulins, qui disparut avec les autres droits féodaux lors de la révolution de 1798; elle avait d'ailleurs déjà été rachetée par nombre de communes.

D'après l'excellente définition qu'en donne le professeur et historien Georges Favey[39], «le moulin à eau a été peut-être la première, et pendant fort longtemps presque la seule machine au sens technique du mot, c'est-à-dire un appareil fournissant un travail automatique, ne nécessitant d'intervention de l'homme que pour la mise en marche, la surveillance, l'alimentation des meules et l'enlèvement du produit fabriqué... C'est le moulin à eau qui a créé la profession de meunier.»

Les cours d'eau fournissaient aux rouages la force motrice nécessaire. Une roue à palettes, à aubes ou à augets que le poids de l'eau ou sa vitesse entraînait en rotation actionnait des meules dites de Bourgogne, les seules autorisées dans la contrée de Sainte-Croix. Il s'agissait de deux pierres plates, circulaires et rayonnées, l'inférieure immobile, «la dormante», la supérieure montée sur un axe et mobile autour de celui-ci.

---

[38] Cf. F.-R.Campiche, *op. cit.*, p. 34.
[39] *DHV*, t. 2, p. 306.

Dans la châtellenie de Sainte-Croix[40], l'exploitation d'un moulin à eau allait toujours de pair avec celle d'une raisse ou scierie, son complément nécessaire. C'était le cas non seulement dans le Vallon de Noirvaux, mais aussi à La Sagne (1612), à Culliairy (1625, 1643 et 1652), à La Villette (1677 et 1701), ainsi qu'à Vuitebœuf. En plus d'un moulin, la *Tissottaz* et d'autres sources actionnaient même un battoir, sans doute à chanvre (1625). La règle moulin-scierie valait pour les moulins des particuliers comme pour ceux de la commune. Exploités parallèlement, étroitement liés, moulins et scieries eurent longtemps la même destinée.

La Noiraigue directement, un étang en période de basses eaux, soit encore un petit canal d'amenée ou de dérivation assurait le fonctionnement des rouages de tous ces établissements rustiques, mais efficaces. Pour les meuniers dont le travail était intermittent, les scieries constituaient un appréciable appoint. Leurs rouages tournant de façon continue, ils tiraient d'un sac deux moutures; cependant une fois venues les gelées, il arrivait assez souvent à ces rouages de s'arrêter. L'un des premiers perfectionnements apportés aux moulins consista à abriter leurs roues extérieures de manière qu'elles puissent tourner aussi en hiver malgré le gel.

Pour la rémunération en nature du meunier, on ne connaissait dans la contrée que l'émine[41], l'éminage étant la portion de grains qui se lève sur la mesure appelée hémine, du latin *hemina*, nom d'une mesure de capacité chez les anciens Romains. A Sainte-Croix, tous les meuniers propriétaires ou amodiateurs de moulins de la commune devaient aux termes de conventions ou de nombreux actes d'amodiation «percevoir (ou prélever) l'émine au taux accoutumé (ou en

---

[40] «A l'époque bernoise, Sainte-Croix était le chef-lieu d'une châtellenie qui comprenait en outre Bullet, Vuitebœuf et Peney. Elle avait deux cours de justice, une à Vuitebœuf et une à Sainte-Croix. Cette dernière était composée d'un châtelain et de douze justiciers, dont quatre devaient être choisis à Bullet»: *DHV*, t. 2, p. 592. Sur l'organisation communale de Sainte-Croix et les comptes communaux au XVIIe s., cf. R. JACCARD, *Sainte-Croix dans le passé*, p. 11-66.

[41] VALIER, *Rapport des nouveaux poids et mesures...*, Lausanne 1823, p. 31. «La mesure de capacité pour les matières sèches est le quarteron, de 500 pouces cubes. Le quarteron se divise en 10 *émines* de 50 pouces cubes et l'émine en 10 copets. 10 quarterons font un sac et 10 sacs un muids». LOUIS VULLIEMIN, *Tableau du canton de Vaud*, Lausanne 1849, p. 186-187. A propos de l'émine voir aussi, par exemple: *Coutumier nouveau de la ville et de tout le bailliage de Grandson*, Yverdon 1780, p. 55 et 83; ED. RECORDON, *Histoire des Grands Moulins de Cossonay*, 1941, p. 29; J. TISSOT, *Les Fourgs*, Besançon 1870, t. I, p. 41, 289 n. 1, et 331.

usage)». Mais ce taux, nous ne le connaissons pas. De fait, l'émine était à la fois contenant et contenu. Cela ressort clairement (en dépit du langage et de l'orthographe de l'époque) du texte de la sentence ci-dessous datée du 21 novembre 1617[42]:

> Les communiers de Sainte-Croix et Bullet ont appelé contre Stephan Reymond, meunier à Vuitteboeuf, de la décision rendue par le baillif d'Yverdon, au sujet des émines dont se servait depuis son acquisition des moulins de Vuitteboeuf, le dit meunier.
>
> Les communiers reprochaient à Reymond d'avoir agrandi à leur préjudice les émines au lieu de se servir des anciennes scellées de la marque du duc de Savoie et confirmée par après de celles de LL. EE.
>
> A quoi Reymond avait objecté qu'en prenant possession du moulin, il avait trouvé les émines vieillies et rompues, tellement qu'il aurait été contraint d'en faire d'autres, marquées de la marque de LL. EE.
>
> Sur quoy sentence du bailli d'Yverdon décidant que les communiers sont tenus au payement de l'éminage selon qu'il se paie par les autres moulins du bailliage d'Yverdon qui se servent de la même mesure.
>
> La Chambre des appellations donna raison aux communiers, cassa la sentence du bailli et renvoya ledit Reymond à règler au contenu de l'ancienne émine jusques à présent usitée.
>
> Réservant en ceci le bon plaisir de nos souverains Seigneurs, auxquels comme supérieurs tel fait appartient. Condamnant Reymond à tous dépends, sous modération judiciale.

Dans une économie pratiquement fermée, tous les moulins de la châtellenie remplirent à eux seuls pendant des siècles la très importante fonction de couvrir les besoins fondamentaux de la consommation familiale, locale et régionale d'une population en continuelle augmentation. Ils n'en sont pas moins tombés rapidement dans l'oubli, comme d'ailleurs la plupart des autres moulins vaudois d'autrefois. Les quelques données qu'il nous a été possible de recueillir sur ceux de la Noiraigue sont aussi rares que fragmentaires. Aussi bien la pauvreté de nos sources d'information ne permet-elle d'en donner qu'un aperçu qui comporte forcément des lacunes.

---

[42] AC Ste-Croix, Registre des appellations romandes, 1617-1620, à la date.

Martin Jaccard, dit l'Aîné, est né en 1550. Il était fils de Robert et petit-fils de Jean (né en 1495), lieutenant de la châtellenie de Sainte-Croix de 1563 à 1570, et neveu de Pierre, notaire à Yverdon, qui avait acquis en 1569 le droit de construire un martinet et un haut fourneau à Noirvaux[43]. Martin peut avoir hérité ou acquis de son oncle mort sans postérité sa «preyse de bois sur laquelle estoit anciennement édifié un martinet, jouxte la seigneurie de Vaux-Travers de bise...» Une chose est certaine: il en était propriétaire en 1603. Cette année-là, aucun moulin n'est encore signalé à Noirvaux. Les biens de Martin l'Aîné ayant passé à ses six fils, l'un d'eux, Jonas «régent d'escholle de Chavornex», céda sa part à ses frères. Or, l'acte de cession signé le 16 mars 1640[44] nous apprend que cette part d'un sixième consistait en «moullin, raisse, forge, martinet, sis et situez... sus la rivière de Neyrevaux avec toutes les appartenances et despendances d'iceux». C'est, à notre connaissance, la première mention d'un moulin à Noirvaux, qui peut avoir été établi entre 1603 et 1640 ou même antérieurement par le dit Martin.

Martin l'Aîné est un personnage remarquable à bien des égards. Marié quatre fois, il eut quinze enfants dont six fils et mourut en 1645 à l'âge de 95 ans. Sur sa jeunesse, nous ne savons rien, sinon qu'il fit preuve de bonne heure d'un étonnant sens utilitaire, d'une clairvoyance et d'un esprit d'initiative dont on connaît peu d'exemples à cette époque. C'est à la fois le premier propriétaire d'un des moulins à céréales privés de la Noiraigue, le pionnier de leur concentration et la souche d'une nombreuse lignée de meuniers qui tous se recruteront parmi les descendants de son fils Isaac (1611-1690) jusqu'au milieu du siècle dernier et ceux de son petit-fils Jacques (1635-1716), fils de Pierre, juré, pendant une plus brève période.

Avant d'évoquer l'activité de Martin l'Aîné, voyons rapidement ce qu'il adviendra de ses biens à partir de 1640, soit après la cession faite par Jonas à ses cinq frères.

Isaac précité, en possession de la même part d'héritage paternel que ses frères, augmentée du sixième cédé par Jonas, était meunier à

---

[43] Cf. F.-R. CAMPICHE, *op. cit.*, p. 28-29, et la «Généalogie des Jaccard», propriété de l'auteur.

[44] ACV, Df 51, à la date.

Noirvaux et au Miguet. Son fils Daniel (1639-1674) deviendra propriétaire de ce dernier moulin quand, le 7 mars 1664, trois des hoirs de Martin l'Aîné lui auront vendu «leur part et râte du moulin, bastiment et remise abergé, situé En Neyrevaux, dit le moulin Miguet avec un curtil contigu»[45]. Quant aux dernières fractions de parts d'héritage, elles seront acquises par le meunier Isaac (né en 1663), fils de Daniel précité, et ses successeurs. Il s'agissait essentiellement de droits de propriété sur le moulin, de droits d'eau, de mouture, etc., encore détenus par quatre générations issues de Martin l'Aîné. Ces acquisitions, cessions et abandons eurent lieu en 1714, 1720, 1722 et 1728[46].

A lui seul, le moulin de Noirvaux n'eût jamais suffi à un meunier aussi entreprenant et dynamique que Martin l'Aîné. Nous verrons qu'il construira le moulin du Miguet. Pour l'heure, arrêtons-nous à l'une de ses acquisitions dont le moins qu'on puisse dire est qu'elle atteste sa volonté de rassembler, d'intégrer tous les moulins de la région: timide ébauche, mais combien significative, de ce que nous appelons de nos jours concentration industrielle.

Il jeta son dévolu sur un moulin alors propriété de la commune, à La Sagne. L'autorisation de le construire sur la *Tissottaz* avait été donnée par LL. EE. le 14 mai 1612, après de nombreuses démarches et supplications des communiers qui se plaignaient de l'insuffisance et de l'éloignement des deux moulins du Vallon de Noirvaux. Son établissement date de 1614. Les meules achetées à Pontarlier coûtèrent 200 florins et l'étang, 187 florins. Ses premiers meuniers furent Bastian et Michel Junod, qui le louèrent pour 35 florins par an. Cette construction à La Sagne portait préjudice aux meuniers de Noirvaux et du Miguet. Selon eux, la commune avait garanti que, si elle construisait un nouveau moulin, ils seraient indemnisés pour la diminution de rendement des leurs. Or, à les entendre, cette promesse n'avait pas été tenue. La justice s'en mêla et le 10 mars 1614, à la suite d'une descente en corps à Noirvaux, elle réussit à mettre d'accord anciens et nouveaux meuniers.

Martin l'Aîné acquit le moulin de La Sagne en 1617 pour le prix de 700 florins, mais le contrat de vente définitif est daté du 14 février 1619[47]. Un acte du même jour montre qu'au lieu de payer le prix,

---

[45] AC Ste-Croix, notaire Guillaume Bornand, 31e vol.
[46] AC Ste-Croix, E 19, 23, 27, 29 et 34; ACV, Df 46, *passim*.
[47] ACV, Df 45 (1618-1625), fo 42-42 vo.

l'acquéreur reconnaissait devoir à la commune une rente perpétuelle de 35 florins par an, payable à la Saint-André[48]. Toujours à la même date, une convention complémentaire précisait les conditions auxquelles la commune avait cédé son moulin. Martin était tenu d'occuper à La Sagne un meunier assermenté par la justice de Sainte-Croix qui «sera tenu de moudre les graynes d'un chacun à son tour et [de] se payer et éminer avec émines et mesures de même teneur... que sont celles du moullin à ladicte commune appartenant, sis au lieudit en Neyrevaux». Martin devait payer en outre aux meuniers de Vuitebœuf la part de «décharge» que la commune s'était engagée à leur verser. Il promettait aussi de maintenir le moulin en bon état. De son côté, la commune s'obligeait à fournir le bois nécessaire pour les réparations ou la reconstruction des bâtiments[49]. Cette reconstruction, Martin l'Aîné l'entreprit de concert avec François Cuendet, meunier aux moulins de Vuitebœuf, selon contrat du 20 août 1626[50]. Une année auparavant déjà, le 14 août, Pierre, fils de Louis Campiche, avait autorisé Martin à construire à Culliairy, sur une de ses parcelles, n'importe quel «bastiment utile... raisse, battoir ou autre», selon qu'il y serait autorisé par LL. EE. Il pouvait également faire passer sur le terrain l'eau nécessaire pour actionner les rouages[51].

On le voit, ici comme en d'autres circonstances, Martin l'Aîné fit preuve d'initiative. Mais avant que s'achevât sa longue existence, son moulin de La Sagne commença à décliner. Transféré à Culliairy vers 1643, incendié et reconstruit à diverses reprises, d'un rendement médiocre en raison de fréquents manques d'eau, il tomba finalement en ruine. On en voit encore l'étang. Cependant le moulin ne disparut pas définitivement. Le 23 novembre 1652, les meuniers Daniel Cuendet et Antoine Campiche obtinrent du bailli d'Yverdon l'autorisation de le reconstruire là où il était précédemment, ou en quelque lieu plus commode, avec le secours des *fontaines* et ruisseaux de la *Conversion*, de la *Tissottaz*, de la *Râpe*, de Culliairy et de la *Combe Lambert*, moyennant «cense annuelle de 24 sols lausannois bons, monnaie coursable, rendables au château d'Yverdon sur chaque jour et fête annuelle de saint André»[52].

---

[48] ACV, Df 45 (1618-1625), f° 42 v°-43.
[49] *Ibid.*, f° 43-44.
[50] ACV, Df 45 (1625-1627), f° 362 v°-363.
[51] ACV, Df 45 (1618-1625), f° 319-319 v°.
[52] AC Ste-Croix, notaire Bornand.

LES MEUNIERS «JACCARD DU MIGUET»

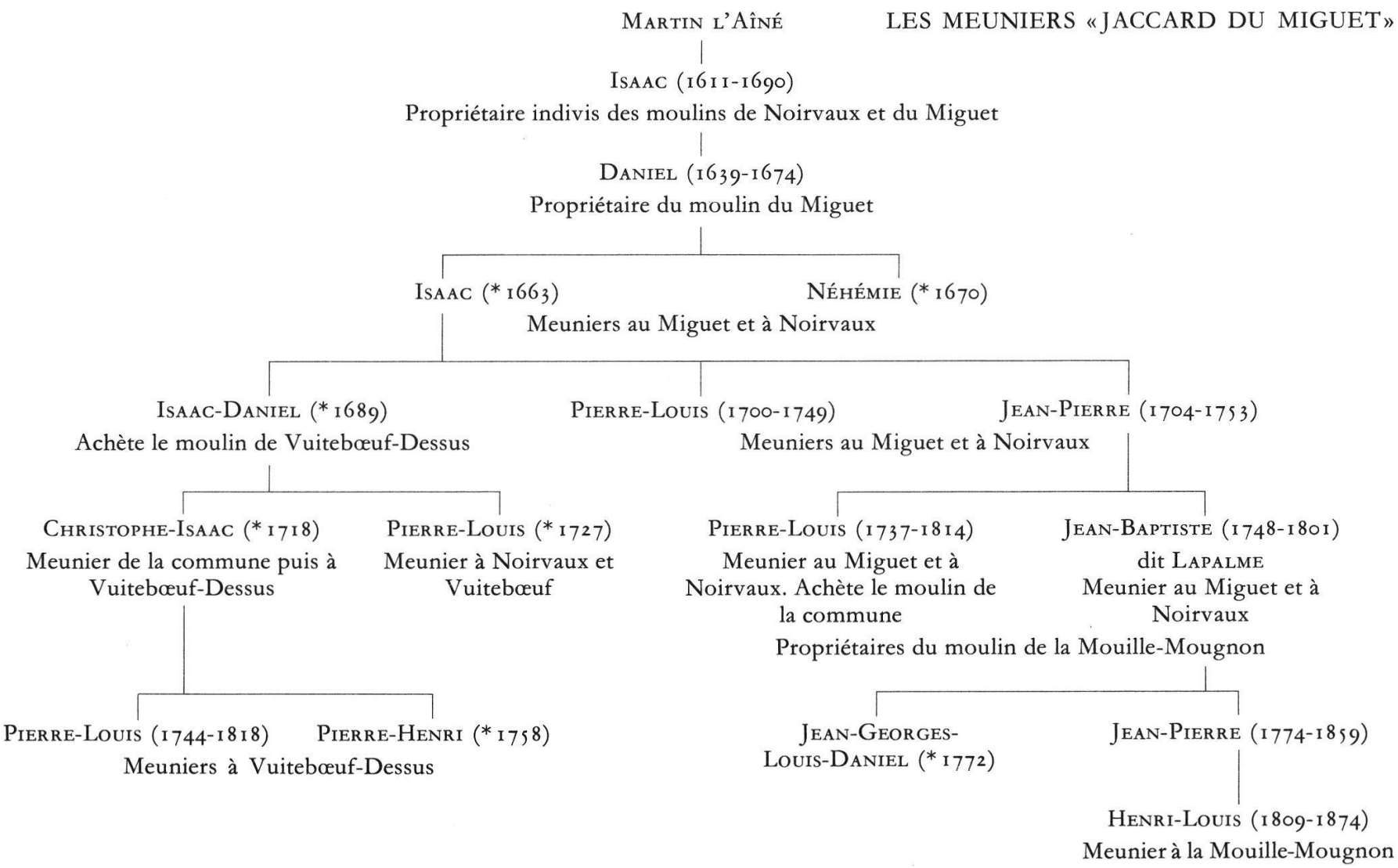

Revenons au moulin de Noirvaux. Malgré son éloignement, il eut une longue existence, mais paraît avoir perdu peu à peu de son importance au profit d'autres établissements mieux situés. Avec sa scierie, il appartint toujours à l'une des branches issues de Martin l'Aîné, dite « Jaccard du Miguet », comme le montre le tableau p. 46.

Conciliant le savoir-faire, la ténacité et l'esprit d'initiative, tous les meuniers de cette famille poursuivirent la politique de concentration dont leur ancêtre Martin l'Aîné fut le promoteur.

Moulin du Miguet

Des vestiges de ses fondations sont difficilement reconnaissables sur la rive gauche de La Noiraigue, à l'ancien lieu-dit *Miguet*, 200 mètres environ en aval de Noirvaux-Dessus. On chercherait vainement ce lieu-dit sur les cartes modernes au 1:25 000, mais il figurait encore sur celle de 1894 avant sa révision. Les habitants du village et ceux des hameaux en cours de construction sur le plateau des Granges pouvaient se rendre plus aisément à ce moulin qu'à celui de la commune, distant de près d'un kilomètre en aval.

Comme l'indique le document ci-après, c'est Martin l'Aîné qui vraisemblablement construisit le moulin du Miguet dans la seconde moitié du XVIe siècle.

Le « Régistre des appellations romandes »[53] des anciennes archives communales reproduit un arrêt rendu le 20 novembre 1638 à propos d'un différend opposant deux meuniers: Isaac Cuendet, propriétaire d'un moulin à Vuitebœuf, et Martin Jaccard l'Aîné. Le premier exigeait du second la démolition d'un « sien moulin construict En Neyrevaux sur la rivière de Neyrègue pour estre nuisible aux siens dud. Vuytebœuf et de lui tenir compte des émines qu'il auroit tiré des moulins de Sainte-Croix adstraincts de mouldre aux moulins de Vuittebœuf à défaut des moulins de la commune de Sainte-Croix ». Sur quoi, pour sa défense, Martin l'Aîné assurait que son moulin « auroit esté baty il y a passé 60 ans ». Faisons le compte: au dire de son propriétaire, le moulin du Miguet « En Neyrevaux » fut construit avant 1578. En l'état de nos recherches, il n'est pas possible d'être plus précis. Confirmant les sentences « tant des inférieurs de Sainte-

[53] AC Ste-Croix, Registre des appellations romandes, 1631-1639, à la date.

Croix» du 18 octobre 1637 que du bailli d'Yverdon le 24 du même mois, la Cour des appellations rejeta le recours du meunier de Vuitebœuf et le condamna aux dépens de son appel.

Si l'on ignore la date exacte de la construction du moulin du Miguet, on sait en revanche qu'un des fils de Martin l'Aîné, Isaac, en devint propriétaire indivis et que sa famille s'identifia si bien à cet établissement que tous ses membres furent et sont encore aujourd'hui appelés «Jaccard du Miguet», quand bien même ce lieu-dit a disparu avec beaucoup d'autres depuis longtemps.

Après Isaac, ses descendants directs se succédèrent au Miguet comme meuniers jusqu'au début du XIXe siècle (voir tableau, p. 46).

Relevons en passant quatre actes officiels, d'importance mineure, qui font allusion au moulin du Miguet. Les voici dans l'ordre chronologique:

— Le 5 mars 1667, Daniel fils d'Isaac Jaccard et les sieurs Jaques et Pierre Recordon passent un accord au sujet de fournitures et de réparations «au moulin Miguet et à ses dépendances appartenant au dit Jaccard» et de la remise en état de l'étang[54].
— La convention du 12 septembre 1692 entre la commune et les meuniers de la Mouille Mougnon comporte, en annexe, une lettre de cense contre Isaac, fils de feu Daniel Jaccard, «meunier au moulin du Miguet construit depuis longtemps»[55].
— Un mandat baillival des 14/20 octobre 1772 enjoint à Jean-Baptiste Jaccard, dit Lapalme[56], de payer à la commune le bois nécessaire pour la réparation de son moulin du Miguet[57].
— Enfin, le même Lapalme et son frère Pierre-Louis sont mentionnés dans une transaction du 4 janvier 1782 au sujet de l'élargissement d'un chemin conduisant «au moulin Miguet apartenant aux dits Jaccard»[58].

Lorsque Isaac-Daniel, fils d'Isaac, fut devenu propriétaire du moulin du Miguet, il n'eut d'autre souci que de continuer la politique de concentration inaugurée par son ancêtre Martin l'Aîné. Avec son fils Pierre-Louis, meunier à Noirvaux, il acheta aux enchères le

---

[54] AC Ste-Croix, notaire Guillaume Bornand, 33e vol.
[55] AC Ste-Croix, E 153.
[56] Lapalme, du nom de sa seconde femme.
[57] AC Ste-Croix, Procédures F 173.
[58] ACV, Df 26/3, p. 64-65.

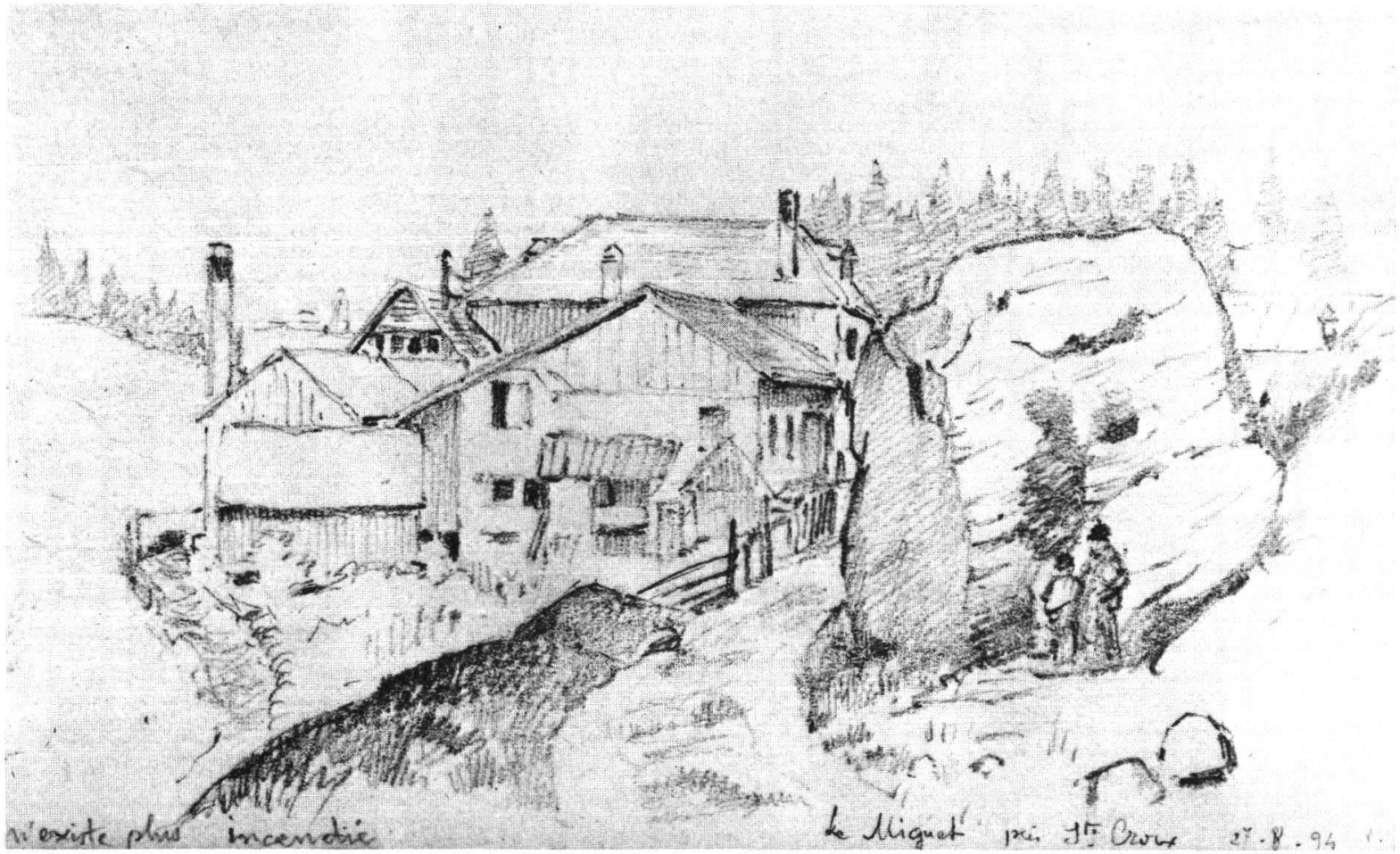

Le moulin et la scierie du Miguet sur la Noiraigue, en 1894, après leur transformation en fabrique de claviers, puis de caisses d'emballage.

10 août 1767[59], pour le prix de 6000 florins, un moulin à Vuitebœuf-Dessus avec tous ses accessoires. Ainsi, désormais, l'un des principaux moulins de Vuitebœuf voyait son sort lié à celui des autres établissements jurassiens de la famille « Jaccard du Miguet ».

Dans le premier quart du XVIIe siècle, il y avait à Vuitebœuf trois moulins sur l'Arnon: deux sous le même toit au-dessus du village, le troisième près du pont en aval. Ils appartenaient à Stephan Reymond qui les vendit le 3 juillet 1621[60] à François fils de feu Antoine Cuendet, lequel, nous l'avons vu, reconstruisit le moulin de La Sagne avec Martin l'Aîné.

C'est à Vuitebœuf que les gens de Bullet étaient tenus d'aller moudre leur grain. Pour s'affranchir de cette servitude, ils n'eurent d'autre ressource, vu l'absence de tout ruisseau sur leur territoire, que de construire un moulin à vent. Mal leur en prit car aussitôt, s'estimant lésés dans leurs droits et menacés dans leurs intérêts par cette concurrence insolite, les meuniers de Vuitebœuf portèrent plainte auprès du bailli. Comme de coutume en semblables circonstances, il s'ensuivit un long procès opposant les communiers de Bullet et les frères Pierre, Daniel, François et Martin Cuendet, sans doute fils d'Antoine, tous meuniers à Vuitebœuf. Finalement on recourut à l'arbitrage d'un tribunal dont le surarbitre était Jost de Diesbach, bailli d'Yverdon. La sentence rendue le 22 mai 1643[61] obligea les frères Cuendet à vendre et la commune de Bullet à acheter les moulins de Vuitebœuf pour la somme de 1400 écus blancs de 20 batz pièce et sous la cense annuelle de 80 florins petits d'argent, un sac d'orge et 30 sols. Préalablement, les acheteurs durent s'engager à ne jamais empêcher les communiers de Sainte-Croix d'aller moudre au moulin des héritiers de Martin Jaccard le Vieux [l'Aîné] et des frères Cuendet sis en Culliairy. Ce moulin, précise l'acte, restera franc et libre à l'avenir pour les dits Jaccard et Cuendet et leurs successeurs, sans que les gens de Bullet puissent soit empêcher les communiers de Sainte-Croix d'y moudre leurs graines, soit en retirer un tribut quelconque.

Cependant la commune de Bullet, après avoir joué de malheur avec son moulin à vent, paraît avoir eu des déboires avec ses moulins de Vuitebœuf, puisqu'elle dut les revendre à perte le 13 décembre 1662 déjà à des membres de la famille Cuendet. En 1693, ils apparte-

[59] AC Ste-Croix, E 206.
[60] AC Yverdon, Reg. 1, f° 104.
[61] Reproduite dans la *Feuille d'Avis de Sainte-Croix* du 10 septembre 1904.

naient à Isaac Cuendet; en 1720, aux frères François et Daniel Cuendet et, en 1763, à Daniel de Jean-François Margot, tous bourgeois de Sainte-Croix.

Quant au moulin de Vuitebœuf-Dessus acheté aux enchères en 1767, ses propriétaires indivis seront dès 1778 les fils et petits-fils des acquéreurs, soit: Christophe-Isaac et Pierre-Louis, puis Pierre-Louis et Pierre-Henri, tous meuniers (voir tableau, p. 46).

L'acquisition par les «Jaccard du Miguet» d'un moulin à Vuitebœuf-Dessus marque une étape significative de l'intégration de la meunerie régionale. Capitalisme? Certainement pas. Il n'y a pas non plus de prolétariat, mais des artisans, seuls propriétaires de leurs établissements, dont l'esprit, les méthodes, les traditions familiales et les techniques sont et resteront typiquement artisanaux jusqu'au siècle dernier.

On peut être surpris qu'une telle politique d'intégration — nous la connaissons bien de nos jours dans tous les secteurs économiques — ait pu être depuis le XVIIe siècle celle de modestes artisans perdus dans les vallons du haut Jura, sans contact avec le monde extérieur. A tout le moins, elle atteste un sens utilitaire et un esprit d'entreprise dont, à l'époque, les exemples n'abondaient pas dans nos contrées.

Nous verrons que l'acquisition du moulin de Vuitebœuf-Dessus par les «Jaccard du Miguet» sera suivie, deux ans plus tard, d'une autre plus symbolique encore: celle du moulin de la commune établi en 1518.

Moulin de la Mouille Mougnon, autrefois Mouille au Meunier[62]

Il fut construit en 1692 «proche leur grange»[63] par deux descendants de Martin l'Aîné: Jacques (1635-1716), son petit-fils, et Pierre (1669-1756), son arrière-petit-fils. Ce Pierre eut cinq fils qui tous eurent de la postérité. Meunier, il devint conseiller, justicier, assesseur de Consistoire et banderet. C'est le fondateur, en 1754, de la *Chari-*

[62] Cf. J. Favre, *op. cit.*, p. 229-230.

[63] Cf. convention du 12 septembre 1692 entre la commune et les constructeurs, AC Ste-Croix, E 153.

table Caisse des Jaccard[64], la première des caisses de famille de Sainte-Croix, aujourd'hui encore florissante.

En 1692, la commune concéda à Jacques, jusqu'en 1697, le droit de mouture à la Mouille Mougnon en même temps qu'aux meuniers de Noirvaux et du Miguet sous la cense totale de 6 coupes et 11 quarterons d'avoine[65].

La construction de ce nouveau moulin privé qui portait préjudice à celui de la commune souleva après coup l'opposition des autorités, alors qu'elles avaient déjà accordé le droit de mouture à l'un des intéressés, ce qu'on a peine à comprendre. Très probablement une question de droit d'eau fut à l'origine d'un long procès qui se termina par une transaction: les constructeurs Jacques et Pierre furent autorisés à conserver leur établissement et à moudre, moyennant le paiement d'une cense annuelle de 3 coupes et un quarteron de belle et bonne avoine en mains de la commune ou de son meunier, pour l'employer au paiement de la cense annuelle du moulin de la commune. Les frais du procès, 75 florins, restèrent à la charge des meuniers. Le Conseil des Vingt-Quatre ratifia cet accommodement avec d'autres le 4 janvier 1697.

Selon nos sources, le moulin de la Mouille Mougnon ne paraît pas avoir appartenu plus de deux ou trois générations aux descendants du banderet Pierre. Il passa successivement à ses fils Jacques-Martin (1709-1763) et Pierre-David (1711-1763), puis à ses petits-fils Pierre-David (1752-1800), Daniel (1753-1827) et Jérémie-François (1755-1832), tous meuniers[66]. La postérité masculine de ces deux derniers s'éteignit de bonne heure. Dans ces circonstances, l'autre branche issue de Martin l'Aîné, celle des « Jaccard du Miguet », qui, nous le savons, poursuivait avec opiniâtreté la politique de concentration de son ancêtre, ne pouvait manquer de convoiter le dernier moulin privé de la Noiraigue, alors qu'elle possédait déjà ceux de Noirvaux et du Miguet, en plus de ceux de La Sagne-Culliairy et de Vuitebœuf-Dessus.

---

[64] Cf. ROBERT JACCARD, *Caisses de famille*, dans *RHV* 1946, p. 92-98.

[65] AC Ste-Croix, E 305.

[66] A la Mouille Mougnon, sur les chambranles de portes d'anciennes maisons, près de ce qui fut la scierie, on peut lire, parmi d'autres finement gravées dans le calcaire, les initiales, certaines datées, de meuniers et scieurs de la famille Jaccard, ainsi celles de P J 1742 (sûrement Pierre, le banderet), l'un des constructeurs du moulin; de P D (Pierre-David); de J B (Jean-Baptiste); de J M (Jacques-Martin) et de A J 1925 (Alfred), dernier propriétaire.

Nous n'avons pas retrouvé l'acte ou les actes de vente du moulin de la Mouille Mougnon, qui semble avoir changé de propriétaire avant 1772 et en tout cas le 21 avril 1784. Certains indices permettent de supposer que ses acquéreurs furent les frères Pierre-Louis Jaccard et Jean-Baptiste, dit Lapalme, de la famille « Jaccard du Miguet ». Quoi qu'il en soit, moulin et scierie demeurèrent pendant cinq générations propriété des descendants de Lapalme.

Au dire de l'avant-dernier propriétaire de la scierie de la Mouille Mougnon, Marius-Ulysse (1844-1919), les trois quarts des eaux actionnant ses rouages étaient celles de la Noiraigue et un quart celles de quatre sources jaillissant sur sa propriété; ces dernières se déversaient directement par des fossés dans l'étang contigu. Le dernier propriétaire de cette importante scierie, Alfred-Louis (1873-1949), l'exploita jusqu'à sa mort.

Nous l'avons constaté plus d'une fois: les litiges, contestations, différends et procès opposant meuniers et scieurs, ou certains d'entre eux et la commune à propos de droits d'eau furent fréquents au cours des siècles. Il n'y a pas lieu de s'en étonner vu le grand nombre d'usagers qui devaient se partager en toutes saisons le faible et variable volume d'eau de la Noiraigue.

Grâce à la situation de leur moulin en amont du ruisseau, grâce aussi à l'étang d'assez vastes dimensions qu'ils avaient eu la sagesse de construire en prévision des périodes de basses eaux, les meuniers de la Mouille Mougnon étaient privilégiés à cet égard. Aussi les contestations s'élevaient-elles tout naturellement parmi les meuniers établis en aval, la moindre diminution naturelle ou artificielle du volume d'eau risquant d'affecter, voire d'arrêter leurs propres rouages. C'est l'éternel problème qui faisait dire à un meunier désabusé à propos d'un autre ruisseau: « Quand il y a de l'eau, il n'y a pas de blé, quand il y a du blé, il n'y a pas d'eau. Quand il y a du blé et de l'eau, alors c'est le moulin qui est détraqué. Quelle misère! »[67]

A notre connaissance, l'un des derniers si ce n'est le dernier procès au sujet de droits d'eau opposant les scieurs de la Mouille Mougnon et du Miguet se termina en 1891 par un jugement du Tribunal de Grandson puis, après un recours en réforme, par un arrêt du Tribunal cantonal.

---

[67] Cf. CHARLES DUCHAMP, *Société des meuniers de la Suisse romande. Cinquante ans d'activité, 1896-1946,* Genève 1946, p. 43.

Moulin de la commune

En 1518, la commune de Sainte-Croix obtint du duc de Savoie l'autorisation de construire un moulin à céréales sur la Noiraigue[68], vraisemblablement parce que celui de La Villette, qui lui avait été abergé en 1509 sous la cense de 7 florins d'or, ne suffisait plus. Aujourd'hui, sur la carte au 1:25 000, le site et l'ancien bâtiment sont devenus un lieu-dit: La Commune, alors qu'en 1880 et 1896, figurait encore le mot *Moulin*, comme d'ailleurs à La Villette.

Dans la région, ces deux moulins à céréales panifiables sur l'Arnon et sur la Noiraigue, avec le moulin à écorce mentionné plus haut, sont les seuls, à notre connaissance, dont l'établissement remonte à la période savoyarde.

Le choix de l'emplacement du moulin de la commune ne peut avoir été dicté que par la configuration des lieux. Il n'existait pas d'autre endroit où, à moindres frais, l'on pût retenir les eaux de la Noiraigue pour transformer tout le fond du Vallon de Noirvaux en un étang de plusieurs centaines de mètres qui assurât aux rouages une force motrice suffisante en période de sécheresse ou en hiver. Cet emplacement était certes fort éloigné du village, mais à l'époque les gens seraient allés n'importe où pour se procurer de la farine d'orge ou d'avoine. Ceux de Bullet n'étaient-ils pas obligés, eux, de descendre en toute saison par de mauvais chemins aux moulins de Vuitebœuf?

Un croquis du dernier quart du XVIIe siècle, miraculeusement sauvé de l'incendie des archives communales, montre que ce moulin fut établi à l'extrême limite du territoire communal d'alors, au-delà duquel s'étendaient au nord jusqu'au Comté de Neuchâtel et à l'est jusqu'au *Mont de la Mayaz*, y compris le ruisseau des *Aulges*, les vastes «Mas et Montagne de Monsieur de Bioley».

De nombreux actes de vente ou d'échange mentionnent au XVIe siècle le moulin de la commune, son étang, son chemin ou sa scierie; ainsi en 1528, 1531 et les 4 avril et 10 mai 1557[69]. Il en existe deux reconnaissances, celle du 10 juillet 1569[70], des gouverneurs et

---

[68] *DHV*, t. 2, p. 592.

[69] AC Ste-Croix, E 19 et 23, ainsi que le minutaire du notaire Martin Jaccard, aux dates des 4 avril et 10 mai 1557.

[70] AC Ste-Croix, n° 406.

prud'hommes de la commune, reçue par Darbonnier, et celle du 7 novembre 1605[71], reçue par Jehan-François Bourgeois, notaire et bourgeois de Grandson, «commissaire et moderne rénovateur du chasteau et chastellenie de Sainte-Croix». D'après les comptes communaux, la construction d'une fontaine «vers le moulin de la commune» à Noirvaux date de 1656.

L'autorité communale prenait grand soin de son moulin qu'elle amodiait pour une durée et un prix variables à des meuniers du pays ou à des Bourguignons[72]. Ainsi avant 1642, à Pierre, fils de feu Jacques Paillard, et Claude Jaccard; cette année-là, le 24 juin, à Claude Clerc de Fonteney et Pierre Maire, dit Rotty, des Fourgs (Bourgogne); puis le 5 septembre, à Guillaume Sueur et Hugues Massonder (ou Massondot), ce dernier de Clocis (?) en Bourgogne; le 2 juin 1643, aux précités Rotty et Claude Clerc pour deux ans et 70 florins payables à Noël[73]; le 14 juillet 1692[74], au meunier Pierre Recordon pour cinq ans à raison de 100 florins payables à Noël. Le 16 mai 1695, la commune concéda le droit de mouture à Jean-François Martin, fils de Jean-Pierre, sous la charge d'un sac d'avoine par an. Le 12 juillet 1714[75], une nouvelle amodiation au meunier Néhémie Jaccard, fils de Daniel, avec le cautionnement de son frère Isaac, pour six ans à raison de 241 florins par an.

Parmi les conditions stipulées dans cette dernière amodiation, il en est d'intéressantes qui valent d'être rappelées. Le preneur devra payer la cense de 30 coupes d'avoine dues par le bailleur à LL. EE. à cause du four. Il pourra s'en libérer en retirant des autres meuniers, ayant droit sur la Noiraigue, la quantité totale de 35 quarterons d'avoine, entre autres 3 coupes et un quarteron du meunier et conseiller Pierre Jaccard, à la Mouille Mougnon, 3 coupes d'Isaac Jaccard, meunier du Miguet, et 10 quarterons d'un autre meunier, Jean-François Martin, ces deux derniers à cause de l'affranchissement du droit de mouture pour les communiers de Sainte-Croix à leurs moulins.

---

[71] AC Ste-Croix, nº 407.

[72] «L'abergement des eaux de Noirvaux», AC Ste-Croix, E 39, a été détruit en grande partie lors de l'incendie de 1944. Destruction d'autant plus regrettable que ce document, dont il n'existe aucune copie à notre connaissance, eût pu fournir maint renseignement non seulement sur les amodiateurs de moulins, mais aussi sur les propriétaires des hauts fourneaux, forges, etc., de la Noiraigue.

[73] AC Ste-Croix, notaire Guillaume Bornand, 5e et 8e minutaires.

[74] AC Ste-Croix, E 147.

[75] *Ibid.*, E 175.

Toujours d'après l'amodiation, le preneur ne pourra remettre son bail à autrui, ni prendre aucun aide sans le consentement du Conseil; il ne devra laisser personne séjourner dans son moulin, qui ne sera habité que par lui et sa famille; un valet veillera à ce que l'ordre soit respecté pour la mouture des graines; il se servira de bonnes meules de Bourgogne; maintiendra le moulin en parfait état jusqu'à l'échéance de sa ferme; celle-ci arrivée, il restituera à la commune la somme de 150 florins qui ont été prêtés à Jacob Recordon et ses prédécesseurs en la dite ferme pour les aider à acheter; il percevra l'émine au taux accoutumé; rendra à la commune trois arches (coffres), dont une pour la farine et deux autres vieilles pour les émines, de même que tout le mobilier dont le dit moulin est garni, etc.

On le voit, riche d'expériences et toujours soucieuse du bien commun, l'autorité n'oubliait rien, ne négligeait rien chaque fois qu'elle devait à nouveau amodier son moulin.

Après l'avoir exploité sans interruption pendant deux siècles et demi, la commune le vendit en 1769 à l'un des meuniers du Miguet: Pierre-Louis Jaccard. Pourquoi cette vente survenant après celle de l'autre moulin communal de La Sagne? Nous l'ignorons.

On a tout lieu de penser qu'à cette époque la commune fut simplement contrainte de tirer les conséquences de l'évolution inéluctable qui avait profondément transformé les conditions de la meunerie régionale depuis deux siècles et demi. Autorisée en 1518 à construire son propre moulin sur la Noiraigue — le premier et le seul alors sur ce ruisseau — elle avait bénéficié pendant plus d'un demi-siècle d'un monopole de fait. Or, l'établissement dans l'intervalle de plusieurs moulins privés, puis la suppression de l'obligation pour les communiers d'aller moudre à Noirvaux, n'avaient pas tardé à battre en brèche, puis à détruire ce monopole. Bon gré, mal gré, la commune devait s'adapter à la situation nouvelle. Il est permis de supposer qu'elle s'y résolut sans peine vu l'éloignement et surtout le médiocre rendement de son moulin que la concurrence amenuisait sans cesse. N'était-il pas plus sage de s'en dessaisir depuis que la commune devait compter avec une lignée de professionnels expérimentés et qu'il s'avérait de plus en plus difficile d'exploiter commercialement une entreprise pour laquelle, dans des conditions tout autres qu'à l'origine, elle n'était ni préparée ni équipée? Quoi qu'il en soit un fait demeure: après ses deux expériences de La Sagne et Noirvaux, la commune n'acquerra plus jamais d'autre moulin.

Le moulin de La Sagne sur la Tissottaz, vers 1885.

Ainsi donc, selon acte signé Jérémie-François Mermod, notaire et curial, la commune céda son moulin le 13 juillet 1769 à Pierre-Louis, fils de feu Jean-Pierre, «à savoir les bâtiments servant de moulin, scie et *gruière*[76]... sis en Neyrevaux, avec... leur droit d'eau et cours d'eau... Item le terrain où existe l'étang dudit moulin...» pour le prix de 6060 florins[77]. La vente fut homologuée par la justice de Sainte-Croix le 21 septembre de la même année. Toutefois la Chambre économique de Berne cassa le contrat parce que la commune ne garantissait pas le paiement des censes dues à LL. EE. à cause des fours. Un nouvel acte de vente du 6 avril 1770[78] reprit les conditions stipulées par celui de juillet 1769, avec garantie de la commune pour le paiement des censes de fournage. La justice l'homologua le 13 février 1772. Par convention du 6 avril 1770[79], la commune se réserva le droit de percevoir la cense de 12 quarterons d'avoine due par le meunier du Miguet et 10 quarterons d'avoine due par celui de Lapalme en compensation de leurs bois. D'autre part, l'acquéreur se vit chargé de l'entretien des deux ponts près du moulin. Enfin il lui fut interdit d'élever le niveau de l'étang et d'obliger les gens de Sainte-Croix à aller moudre leur grain au dit moulin.

Plusieurs différends s'élevèrent encore par la suite entre la commune et l'acquéreur au sujet des censes dues par ce dernier, notamment en 1772[80], puis entre 1801 et 1805[81].

De cet ancien moulin, communal à l'origine, qui pendant près de trois siècles et demi rendit à toute la population d'inestimables services, ne subsistent plus aujourd'hui qu'un lieu-dit: La Commune, un bâtiment d'aspect misérable au fond d'un ravin et un vieux pont couvert de mousse que déparent les restes du barrage. Toute vie a disparu de ce coin de pays abandonné, oublié.

Si le souvenir du moulin s'est perdu, un autre fort heureusement demeure bien vivant dans la mémoire et le cœur des habitants de la région: celui de son étang qui, sitôt l'hiver venu, transformait tout le

---

[76] W. Pierrehumbert, *Dictionnaire... du parler neuchâtelois et suisse romand*, Neuchâtel 1926, p. 207: «gruière», synon. de «grueux», moulin pour monder et concasser le gruau.

[77] AC Ste-Croix, E 209 et 210. ACV, Df 28/56, à la date. Voir aussi ACV, Bp 42/40, A° 1769, p. 26.

[78] ACV, Df 22/2, à la date. Voir aussi ACV, Bp 42/40, A° 1770, p. 26.

[79] ACV, Df 22/2, à la date.

[80] AC Ste-Croix, F 170.

[81] *Ibid.*, F 199.

fond du Vallon de Noirvaux en une immense et superbe patinoire. Au début de ce siècle encore, nous nous y rendions souvent, petits et grands, en joyeuses cohortes. C'était l'époque où le patinage était le seul sport d'hiver connu, avant l'apparition du ski...

L'achat des deux derniers moulins de la Noiraigue — ceux de la Mouille Mougnon et de la commune — clôt définitivement la liste des acquisitions successives des « Jaccard du Miguet». Cette famille possède dès lors et conservera la totalité des moulins de la région, y compris celui de Vuitebœuf-Dessus, mais à aucun moment, l'un ou l'autre de ses membres n'en sera l'unique propriétaire, ni le détenteur d'un monopole absolu.

Dans un régime d'économie fermée, la politique d'intégration conçue par Martin l'Aîné avait enfin atteint l'objectif qu'elle s'était fixé. Fut-elle bénéfique pour la communauté? Autant qu'on en puisse juger par ses résultats, qui seuls importent, cela ne fait aucun doute.

C'est assez dire que les meuniers de la Noiraigue n'attendaient pas la fortune en dormant. Mais la révolution industrielle ne va pas tarder à éclater en Suisse. Dès le milieu du XIXe siècle, avec un certain retard dans le canton de Vaud[82], les anciens moulins à eau du haut Jura disparaîtront comme neige au soleil les uns après les autres. Seules leurs scieries demeureront en activité un certain temps. Partout ailleurs, les moulins modernes à cylindres en fonte durcie prendront la relève des anciennes meules de pierre, et les turbines, celle des pittoresques roues à eau de nos ancêtres. De multiples découvertes et perfectionnements techniques, puis l'avènement du machinisme auront bientôt transformé quelques-uns des rustiques moulins d'autrefois bien situés en moulins de commerce ayant tous les caractères de la fabrique moderne.

Pour la meunerie comme pour toutes les autres industries nationales, une ère nouvelle commence.

Essentiellement descriptive et narrative, cette simple étude d'histoire économique ne saurait comporter de conclusion logique.

---

[82] Sur la situation de la meunerie vaudoise avant et après la révolution industrielle, cf. ROBERT JACCARD, *La révolution industrielle dans le canton de Vaud*, Lausanne 1959, p. 63-65, 106-108, et les réflexions que cet ouvrage a inspirées à André Lasserre, *L'esprit d'entreprise dans le canton de Vaud au milieu du XIXe siècle*, dans *Revue suisse d'histoire*, 1961, p. 523-534.

Mais elle peut être l'occasion d'un hommage à ces belles lignées de meuniers de la Noiraigue qui pendant huit à neuf générations fournirent la preuve, en plus de leur sens utilitaire, d'une inépuisable variété de ressources de ténacité, d'esprit d'initiative et d'entreprise au service de la communauté. Et, brochant sur le tout, des traditions familiales et un attachement au sol natal qui sont peut-être les traits les plus saillants de leur physionomie morale. A eux revient pour une très large part le mérite d'avoir couvert pendant plus de trois siècles et demi, dans une économie pratiquement fermée, les besoins fondamentaux des habitants d'une vaste région du Jura vaudois.